

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
N^{OS} 1275-98, 1275-99 ET 1275-100

4 FÉVRIER 2008

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 4 février 2008 à 19 h 04, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de Règlements n^{OS} 1275-98, 1275-99 et 1275-100 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h 04, Monsieur le maire mentionne que le Conseil a adopté le 21 janvier 2008 les projets de Règlements n^{OS} 1275-98, 1275-99 et 1275-100 et explique aux personnes présentes la nature de ces projets de règlements.

1) PROJET DE RÈGLEMENT N^O 1275-98 INTITULÉ :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- soustraire une partie de territoire de la zone P1-134 afin de l'inclure dans la zone H1-133. »

L'objet du projet de Règlement n^O 1275-98 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8^e) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

2) PROJET DE RÈGLEMENT N^o 1275-99 INTITULÉ :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- de créer et d'inclure aux articles 1.6.2.2.1 et 1.6.2.3.1 un nouvel usage dit « **autres services personnels et domestiques** » qui inclurait spécifiquement le service de garde pour animaux de maison aux classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3);
- d'exclure l'usage aux articles 1.6.2.2.2 et 1.6.2.3.2 « **autres services de garde pour chiens et chats** » des usages autorisés dans les classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3) sauf lorsque spécifié à la grille des usages et normes sous la rubrique « **application spécifique** »;
- de créer et d'inclure l'article 3.2.86 traitant du « **service de garde pour chiens et chats** » et en y précisant des conditions particulières d'exploitation. »

L'objet du projet de Règlement n^o 1275-99 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8^e) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

3) PROJET DE RÈGLEMENT N^o 1275-100 INTITULÉ :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- modifier la grille des usages et normes de la zone **C2-704** afin d'inclure la disposition particulière **3.2.86** qui autorise les «**services de garde pour chiens et chats**» »

L'objet du projet de Règlement n^o 1275-100 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8^e) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Par la suite, Monsieur le maire explique aux personnes présentes les conséquences qui en découleront suite à leur adoption et invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlements ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 06.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 février 2008, aux lieu et heure ordinaires conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-02-056

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 février 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 20.1 « PIIA / 18 avenue Saint-Henri / Zone C2-704 / Lot 1 546 487 / Agrandissement et transformation bâtiment principal / C.C.U. 07-10-133 » et 20.2 « Offre de règlement hors cour / 66 rue Guy »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal :
- séance ordinaire du 21 janvier 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.6 Subvention Maison Trestler / Stationnement;
 - 4.8 Salon des technologies environnementales du Québec – 2008 / Délégué supplémentaire;
5. **COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Conception et impression du journal Le Trait d'Union et brochure spéciale inscriptions / Contrat;
6. **GREFFE**
 - 6.1 Certificat d'approbation par les personnes habiles à voter / Règlement n° 1478-01 / Coûts excédentaires;
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
8. **TRÉSORERIE**
 - 8.1 Comptes;
 - 8.2 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) / Règlement sur l'établissement des quotes-parts;
9. **EAUX ET ASSAINISSEMENT**
 - 9.2 Usine d'épuration / Calibration postes de pompage / Offre de services;

10. GÉNIE

- 10.1 Politique de pavage des secteurs résidentiels péri-urbains;
- 10.2 Ordre de changement n° 1 / Automatisation usine de filtration / Crédit à recevoir pour transmetteurs et mise à jour logiciels;
- 10.3 Ordre de changement n° 11 / Mise à niveau usine de filtration – Règlement n° 1447;
- 10.5 Mandats professionnels pour les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues Jacques-Plante, Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake;
- 10.6 Mandats professionnels pour les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons;
- 10.7 Mandats professionnels pour les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues De Tonnancour, Guillemette, Desmarchais, des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent;
- 10.10 Mandat pour la transmission des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de construction des émissaires pluviaux du boulevard de la Gare;
- 10.11 Mandat pour la transmission des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de construction des services municipaux sur le boulevard de la Gare – phase 4;
- 10.13 Critères d'évaluation et de pondération / Aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier-Ouest, incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux;
- 10.14 Fourniture de produits chimiques pour l'année 2008 / Inhibiteur de couleur et corrosion;

11. URBANISME

- 11.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 22 janvier 2008;
- 11.2.1 PIIA / 46 et 48 boulevard de la Cité-des-Jeunes / Zone C3-301 / Révision et modification du parapet en façade principale et concept architectural / C.C.U. 08-01-03;
- 11.2.2 PIIA / 4000 rue F.-X.-Tessier / Zone I1-118 / Modification mur projeté montée Cadieux / C.C.U. 08-01-07;
- 11.2.3 PIIA / 3901 rue F.-X.-Tessier / Révision de projet – modification architecturale / C.C.U. 08-01-08;
- 11.3 Modifications règlement de zonage / Zone C1-448 / Mandat / Approbation d'une nouvelle construction / 101 rue Bill-Durnan / C.C.U. 08-01-05;
- 11.5 CPTAQ / Lot 1 830 864 / 2743 route Harwood / C.C.U. 08-01-10;

12. RÉGLEMENTATION

- 12.1 Adoption second projet / Règlement n° 1275-98 / Agrandir zone H1-133;
- 12.2 Adoption Règlement n° 2005-04 / Fonds de roulement;
- 12.3 Adoption Règlement n° 1503 / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, etc., partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare;
- 12.4 Adoption Règlement n° 1458-01 / Coût excédentaire / Pavage, bordures et trottoirs partie des rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie;
- 12.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-99 / Ajout d'une catégorie « service d'hébergement pour chiens et chats »;
- 12.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-100 / Zone C2-704;
- 12.7 Avis de motion / Règlement n° 1524 / Refinancement;
- 12.8 Avis de motion / Règlement n° 1515 / Pavage, bordures et éclairage partie de la rue Jacques-Plante;
- 12.9 Avis de motion / Règlement n° 1516 / Pavage, bordures et éclairage partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake;
- 12.10 Avis de motion / Règlement n° 1517 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons;
- 12.11 Avis de motion / Règlement n° 1518 / Pavage, bordures et éclairage partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais;
- 12.12 Avis de motion / Règlement n° 1519 / Pavage, bordures et éclairage partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent;
- 12.13.1 Adoption projet / Règlement n° 1502 / Entente « Construction Roger Bilodeau inc. »;
- 12.13.2 Avis de motion / Règlement n° 1502;

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Critères d'évaluation et de pondération / Programme de cogestion des réseaux de distribution d'eau potable;

14. CIRCULATION

14.1 Interdiction virage à droite au feu rouge intersection rue Joseph-Carrier et avenue Saint-Charles;

15. ACTION COMMUNAUTAIRE

15.1 Travaux de réfection à la piscine intérieure de Vaudreuil-Dorion;
15.2 Demande d'autorisation pour vente d'alcool par le Festival international de hockey;

16. ARTS ET CULTURE

16.1 Ordre de changement n° 2 / Travaux réaménagement secteur administratif de la bibliothèque;

17. PROTECTION PUBLIQUE

18. RESSOURCES HUMAINES

18.1 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche de trois (3) opérateurs temporaires à l'usine de traitement de l'eau potable;
18.2 Service action communautaire / Embauche de deux (2) journaliers temporaires pour la saison hivernale 2007-2008;
18.3 Service des travaux publics / Chef de division par intérim – voirie et signalisation;
18.5 Service action communautaire / Embauche d'un sauveteur et/ou moniteur aquatique;
18.6 Service sécurité incendie / Départ à la retraite de M^{me} Nicole Chatel;
18.7 Service des arts et de la culture / Embauche d'une aide-commis temporaire;
18.8 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 12 décembre 2007;
18.9 Service des arts et de la culture / Confirmation de M^{me} Annick Lemay au poste de bibliothécaire – service au public;
18.10 Service des arts et de la culture / Démission de M^{me} Myrienne Sellier;
18.11 Service sécurité incendie / Révision de l'échelon salariale du directeur de service;

19. DIRECTION GÉNÉRALE

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 PIIA / 18 avenue Saint-Henri / Zone C2-704 / Lot 1 546 487 / Agrandissement et transformation bâtiment principal / C.C.U. 07-10-133;
20.2 Offre de règlement hors cour / 66 rue Guy;

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

"ADOPTÉE"

08-02-057

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

08-02-061

CONCEPTION ET IMPRESSION DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION ET BROCHURE SPÉCIALE INSCRIPTIONS / CONTRAT

CONSIDÉRANT

que suite à une demande de soumissions par voie d'invitation pour la conception et l'impression de deux (2) carnets des inscriptions *Loisirs, Culture et Vie communautaire* et de trois (3) parutions du journal *Le Trait d'Union* pour l'année 2008, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 janvier 2008, immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT

qu'après étude et vérification, toutes les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-02;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Cidma inc.*, sis au 198, rue Valois, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1T4, pour les travaux susdits, au montant de vingt-six mille cinq cent soixante-dix dollars (26 570 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec les documents de soumission n° 401-110-08-02 en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-647;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-062

CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER / RÉGLEMENT N° 1478-01 / COÛTS EXCÉDENTAIRES

Le Conseil municipal prend connaissance du certificat d'approbation du *Règlement modifiant le règlement n° 1478 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de huit cent quinze mille dollars (815 000 \$)* (règlement n° 1478-01) par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 21 janvier 2008;

Une (1) seule demande ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire alors que le nombre requis était de cinq cents (500);

Ce règlement est, en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

"ADOPTÉE"

08-02-063

COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de un million sept cent six mille treize dollars et trente cents (1 706 013,30 \$).

"ADOPTÉE"

08-02-064

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) / RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS

CONSIDÉRANT le projet d'amendement au *Règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM* au sujet du financement des équipements métropolitains que sont le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium, le Biodôme et le Cosmodôme;

CONSIDÉRANT que ce projet consisterait à répartir le déficit de ces équipements aux municipalités de la CMM selon leur potentiel fiscal respectif allégeant ainsi la part de la Ville de Montréal d'environ 5,4 millions de dollars aux dépens de toutes les autres municipalités de la CMM;

CONSIDÉRANT que ce projet équivaldrait, pour la Ville de Vaudreuil-Dorion, à des sommes supplémentaires à payer d'environ quatre-vingt-deux mille dollars (82 000 \$) pour les équipements à caractère métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion préconise la reconduction de la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie sans réserve la position du président du Caucus des municipalités de la Métropole et maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, afin que soit reconduite la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au maire de Montréal, ainsi qu'à tous les représentants de la Ville de Montréal au Conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, de respecter l'esprit et l'engagement pris lors de la signature du pacte fiscal, et ce, concernant la reconduction de la formule de répartition actuelle du financement des équipements métropolitains;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au maire de la Ville de Montréal et président de la CMM, M. Gérald Tremblay, au maire de Laval et président du Caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec, M. Gilles Vaillancourt, et à toutes les Villes et Municipalités régionales de comté de la CMM.

"ADOPTÉE"

08-02-065

USINE D'ÉPURATION / CALIBRATION POSTES DE POMPAGE / OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT la mise à niveau imminente des stations de pompage du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude d'avant-projet requise pour la mise à jour de l'usine d'épuration concernant la calibration des postes de pompage, et ce, pour déterminer les débits réels à traiter, incluant les eaux pluviales d'infiltration;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer préalablement tous les éléments essentiels liés à ce projet de mise à niveau afin de refléter les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adjoindre des services d'experts-conseils spécialisés dans ce genre d'évaluation et possédant la maîtrise des choix technologiques offerts;

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal mandate *Les Consultants LBCD inc.* afin de réaliser l'étude citée en rubrique, pour un montant de vingt mille deux cent cinquante dollars (20 250 \$), taxes applicables non comprises, le tout selon l'offre de services n° 32002-1 soumise le 23 janvier 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-416-00-419;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-412-00-419	(Serv. prof. usine filtration)	20 000 \$
À :	02-416-00-419	(Serv. prof. poste pompage)	20 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-066

POLITIQUE DE PAVAGE DES SECTEURS RÉSIDENTIELS PÉRI-URBAINS

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente actuels qui existent depuis plus de quinze (15) ans et qui obligent les promoteurs à paver les rues de leur développement résidentiel situé dans une zone péri-urbaine, à même la construction des infrastructures municipales et la fondation de la rue;

CONSIDÉRANT que le coût du pavage, des bordures, trottoirs et éclairage des secteurs résidentiels en zone urbaine est financé à même un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT la demande du directeur des Services technique, d'urbanisme et des eaux aux fins d'uniformiser notre façon de faire dans les deux (2) cas, c'est-à-dire en réalisant les travaux de pavage au moyen d'un financement par règlement d'emprunt, permettant ainsi de réaliser les travaux de pavage en secteur péri-urbain au moment jugé opportun par la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise, à partir de maintenant, que les projets de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage, en secteurs résidentiel, commercial ou industriel des zones péri-urbaines, soient financés à 100 % au moyen d'un règlement d'emprunt, le tout en conformité avec la procédure actuelle des secteurs urbains.

"ADOPTÉE"

08-02-067

ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / AUTOMATISATION USINE DE FILTRATION / CRÉDIT À RECEVOIR POUR TRANSMETTEURS ET MISE À JOUR LOGICIELS

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Automatisation usine de filtration – Règlement n° 1447 » totalisant un crédit à recevoir de mille huit cent neuf dollars (1 809 \$), taxes applicables non comprises.

"ADOPTÉE"

08-02-068 **ORDRE DE CHANGEMENT N^o11 / MISE À NIVEAU USINE DE FILTRATION –
RÈGLEMENT N^o 1447**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 11 relié au projet « Mise à niveau usine de filtration Vaudreuil-Dorion – Règlement n^o 1447 » totalisant un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-deux cents (17 581,52 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1447.

"ADOPTÉE"

08-02-069 **MANDATS PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET
ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES JACQUES-PLANTE, FRANK-SELKE,
MAURICE-RICHARD ET TOE-BLAKE**

CONSIDÉRANT les Règlements d'emprunt n^{os} 1515 et 1516 en cours d'adoption;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur-conseil pour les travaux prévus par ces règlements sera choisi par le biais d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de choisir et mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ces projets;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution de ces projets;

QUE mandat soit aussi confié à *Laboratoire ABS inc.* afin d'accorder le soutien nécessaire à l'ingénieur-conseil chargé de la surveillance des travaux, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux sur ces projets et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville.

"ADOPTÉE"

08-02-070 **MANDATS PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET
ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES DES AMARANTES, DES GÉRANIUMS, DES
DAHLIAS, DES MUSCARIS, DES LUPINS ET PLACE DES LISERONS**

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n^o 1517 en cours d'adoption;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur-conseil pour les travaux prévus par ce règlement sera choisi par le biais d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de choisir et mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ces projets;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution de ces projets;

QUE mandat soit aussi confié à *Inspec-Sol* afin d'accorder le soutien nécessaire à l'ingénieur-conseil chargé de la surveillance des travaux, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux sur ce projet et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville.

"ADOPTÉE"

08-02-071

MANDATS PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, GUILLEMETTE, DESMARCHAIS, DES MÉANDRES, DU RUISSELET, DU TORRENT ET DE L'AFFLUENT

CONSIDÉRANT les Règlements d'emprunt n^{os} 1518 et 1519 en cours d'adoption;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur-conseil pour les travaux prévus par ces règlements sera choisi par le biais d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de choisir et mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ces projets;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à *Louis Boudreault*, arpenteur-géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution de ces projets;

QUE mandat soit aussi confié à *Techmat* afin d'accorder le soutien nécessaire à l'ingénieur-conseil chargé de la surveillance des travaux, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux sur ce projet et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville.

"ADOPTÉE"

08-02-072

MANDAT POUR LA TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX DU BOULEVARD DE LA GARE

CONSIDÉRANT que les plans et devis sont actuellement en préparation pour les travaux de construction des émissaires pluviaux du boulevard de la Gare – Règlement n^o 1503;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les plans et devis pour les travaux de construction des émissaires pluviaux du boulevard de la Gare - Règlement n^o 1503, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis et non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

"ADOPTÉE"

08-02-073

MANDAT POUR LA TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD DE LA GARE – PHASE 4

CONSIDÉRANT

que les plans et devis sont actuellement en préparation pour les travaux de construction des services municipaux sur le boulevard de la Gare – phase 4;

CONSIDÉRANT

qu'une résolution est nécessaire pour autoriser *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les plans et devis pour les travaux de construction des services municipaux sur le boulevard de la Gare – phase 4, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis et non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

"ADOPTÉE"

08-02-074

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / AMÉNAGEMENT DES PARCS JEAN-JACQUES-BERTRAND ET MARIER-OUEST, INCLUANT LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE SUR LA MONTÉE CADIEUX

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document n° 202.110.1525.1 d'appel d'offres public régionalisé de services professionnels intitulé : « Devis pour soumission publique régionalisée de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier Ouest, incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux, ainsi que tous les autres travaux connexes », le tout préparé par le Service technique, en date du 23 janvier 2008;

QUE le pointage de ces critères d'évaluation se résume comme suit pour faire partie intégrante du devis d'appel d'offres :

1) Expérience du personnel clé :	30 points
2) Expérience du personnel de soutien (2 spécialités) :	20 points
3) Capacité de relève du personnel clé et de soutien :	7 points
4) Échéancier de réalisation :	10 points
5) Assurance qualité :	5 points
6) Proximité de la place d'affaires :	3 points
7) Expérience du soumissionnaire en aménagement de parcs et construction de jeux d'eau sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au cours des 5 dernières années :	20 points
8) Expérience du soumissionnaire en travaux de génie civil sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion au cours des 5 dernières années :	5 points
Total :	100 points

DE désigner M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics et M^{me} Michèle Dupras, assistante trésorière, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE désigner M^{me} Colette Hémond, adjointe administrative, pour agir comme membre substitut du comité de sélection;

DE désigner M. Jean St-Antoine, greffier, pour agir à titre de secrétaire du comité et M. Jean-Yves Truchon, directeur général, pour agir à titre de secrétaire substitut du comité de sélection.

"ADOPTÉE"

08-02-075

FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2008 / INHIBITEUR DE COULEUR ET CORROSION

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour des produits d'inhibiteur de couleur et de corrosion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que, après vérifications documentées et sérieuses pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens effectuées par M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, la firme Environor inc. est la seule en mesure de fournir lesdits produits;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Environor inc. pour la fourniture de ces produits pour l'année 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit acceptée, pour l'année 2008, l'offre de la firme Environor inc., sise au 105 Saint Thomas, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4J8, pour la fourniture des produits suivants :

- ENV 24P10 (baril de 200 litres) au prix unitaire de 2 096,81 \$ (taxes en sus),
- ENV 24P10 (cube de 1000 litres) au prix unitaire de 6 372 \$ (taxes en sus),
- PYRO 50 (baril de 200 litres) au prix unitaire de 1 582,02 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les réquisitions et bons de commande se rattachant à la fourniture de ces produits et que le directeur du service soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence de la limite autorisée par le règlement de délégation selon le cas.

"ADOPTÉE"

08-02-076

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 22 JANVIER 2008

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 22 janvier 2008.

"ADOPTÉE"

08-02-077

**PIIA / 46 ET 48 BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ZONE C3-301 / RÉVISION
ET MODIFICATION DU PARAPET EN FAÇADE PRINCIPALE ET CONCEPT
ARCHITECTURAL / C.C.U. 08-01-03**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-03 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que montré aux plans préparés par *Nomade*, projet 0653, déposés le 18 janvier 2008 et intitulés « Proposition 1 – Golf Town ».

"ADOPTÉE"

08-02-078

**PIIA / 4000 RUE F.-X.-TESSIER / ZONE I1-118 / MODIFICATION MUR PROJETÉ
MONTÉE CADIEUX / C.C.U. 08-01-07**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que montré aux plans corrigés et préparés par *Fabrig architecture & Design*, dossiers n°s AP-2r1 et A01-A02, en date du 21 janvier 2008.

"ADOPTÉE"

08-02-079

**PIIA / 3901 RUE F.-X.-TESSIER / RÉVISION DE PROJET – MODIFICATION
ARCHITECTURALE / C.C.U. 08-01-08**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-08 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que montré aux plans n° 0756, perspective et élévation, préparés par *Rubin & Rotman, architectes*, en date du 21 janvier 2008.

"ADOPTÉE"

08-02-080

**MODIFICATIONS RÈGLEMENT DE ZONAGE / ZONE C1-448 / MANDAT /
APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION / 101 BILL-DURNAN /
C.C.U. 08-01-05**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié au Service de l'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- 1) de modifier l'appellation de la zone C1-448 pour une zone "commerce urbain - C2-448";
- 2) d'ajouter à l'article 2.2.16.1.3.2 un paragraphe spécifiant un barème de une (1) case par 25 mètres carrés de plancher pour les garderies;
- 3) d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l'article 3.2.2, établissant la zone assujettie au Règlement des Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 (PIIA).

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction proposé de garderie tel que montré aux plans préparés par *Dimension 3, architecte & design*, n°s A-101 et A-505, en date du 17 janvier 2008, sous réserve cependant des conditions suivantes :

1. la localisation du conteneur à déchets doit être déplacé en cour latérale;
2. le sens de circulation de l'allée de circulation doit être inversé;
3. l'ajout d'une plantation d'arbres en bordure de la piste cyclable projetée.

"ADOPTÉE"

08-02-081

CPTAQ / LOT 1 830 864 / 2743 ROUTE HARWOOD / C.C.U. 08-01-10

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-10 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués à la recommandation susdite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la demande présentée par M. Danny Rassi;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE prier la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot 1 830 864 du cadastre du Québec, sis au 2743 route Harwood, dans le but d'opérer une pépinière avec, comme usages complémentaires, la vente d'articles de jardinage et le service d'aménagement paysager;

D'informer la CPTAQ qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

"ADOPTÉE"

08-02-082

ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-98 / AGRANDIR ZONE H1-133

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2008 un premier projet de règlement portant le n^o 1275-98 modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 février 2008 à 19 h 04;

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement n^o 1275-98 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- **soustraire une partie de territoire de la zone P1-134 afin de l'inclure dans la zone H1-133. »,**

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

"ADOPTÉE"

08-02-083

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 2005-04 / FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 2005-04 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 2005-04 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 250 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-084

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1503 / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, ETC., PARTIE DES RUES FORBES, BOILEAU, ELMER-LACH ET BOULEVARD DE LA GARE

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1503 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 1503 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux, voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de ONZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (11 650 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-085

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1458-01 / COÛT EXCÉDENTAIRE / PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS PARTIE DES RUE F.-X.-TESSIER ET MARIE-CURIE

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1458-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 1458-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n^o 1458 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux cent vingt-six mille dollars (226 000 \$). »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-086

ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-99 / AJOUT D'UNE CATÉGORIE « SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR CHIENS ET CHATS »

ATTENDU

que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2008 un premier projet de règlement portant le n^o 1275-99 modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 février 2008 à 19 h 04;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement n° 1275-99 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- de créer et d'inclure aux articles 1.6.2.2.1 et 1.6.2.3.1 un nouvel usage dit « **autres services personnels et domestiques** » qui inclurait spécifiquement le service de garde pour chiens et chats aux classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3);
- d'exclure l'usage aux articles 1.6.2.2.2 et 1.6.2.3.2 « **autres services de garde pour chiens et chats** » des usages autorisés dans les classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3) sauf lorsque spécifié à la grille des usages et normes sous la rubrique « **application spécifique** »;
- de créer et d'inclure l'article 3.2.86 traitant du « **service de garde pour chiens et chats** » et en y précisant des conditions particulières d'exploitation. »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

"ADOPTÉE"

08-02-087

ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-100 / ZONE C2-704

ATTENDU

que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-100 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 février 2008 à 19 h 04;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement n° 1275-100 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- modifier la grille des usages et normes de la zone **C2-704** afin d'inclure la disposition particulière **3.2.86** qui autorise les « **services de garde pour chiens et chats** » »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

"ADOPTÉE"

08-02-088

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1524 / REFINANCEMENT

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cinquante-six mille sept cents dollars (56 700 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Dorion, de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

08-02-089 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1515 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DE LA RUE JACQUES-PLANTE**

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie de la rue Jacques-Plante, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent quatorze mille dollars (614 000 \$) à ces fins.

08-02-090 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1516 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES FRANK-SELKE, MAURICE-RICHARD ET TOE-BLAKE**

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, d'une partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000 \$) à ces fins.

08-02-091 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1517 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DES AMARANTES, DES GÉRANIUMS, DES DAHLIAS, DES MUSCARIS, DES LUPINS ET PLACE DES LISERONS**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million cent trente mille dollars (1 130 000 \$) à ces fins.

08-02-092 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1518 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, GUILLEMETTE ET DESMARCHAIS**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, d'une partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent treize mille dollars (413 000 \$) à ces fins.

08-02-093 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1519 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DES MÉANDRES, DU RUISSELET, DU TORRENT ET DE L'AFFLUENT**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent trente-trois mille dollars (633 000 \$) à ces fins.

08-02-094

ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1502 / ENTENTE « CONSTRUCTION ROGER BILODEAU INC. »

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de Règlement n° 1502 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux (eau potable, fondation de rue et fossés) de la rue des Saules, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 février 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet, le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmis à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-02-095

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1502

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux (eau potable, fondation de rue et fossés) de la rue des Saules, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur.

08-02-096

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / PROGRAMME DE COGESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-08-10 intitulé « Programme de cogestion des réseaux de distribution d'eau potable », le tout préparé par le Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE le pointage de ces critères d'évaluation se résume comme suit pour faire partie intégrante du document d'appel d'offres :

A) Compréhension du mandat et méthodologie :	10 points
B) Expérience de la firme :	30 points
C) Expérience de la firme sur le territoire :	25 points
D) Expérience et qualification des personnes désignées et de la relève :	25 points
E) Place d'affaires de la firme :	10 points

Total : 100 points

DE désigner M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics et M^{me} Michèle Dupras, assistante trésorière, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE désigner M^{me} Colette Hémond, adjointe administrative, pour agir comme membre substitut du comité de sélection;

DE désigner M. Jean St-Antoine, greffier, pour agir à titre de secrétaire du comité et M. Jean-Yves Truchon, directeur général, pour agir à titre de secrétaire substitut du comité de sélection.

"ADOPTÉE"

08-02-097

INTERDICTION VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE INTERSECTION RUE JOSEPH-CARRIER ET AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT la congestion qui survient à toutes les heures de pointe due aux virages à droite à partir de la rue Joseph-Carrier vers l'avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit prohibé sur la rue Joseph-Carrier, en direction est, le virage à droite sur feu rouge, à l'intersection de l'avenue Saint-Charles, du lundi au vendredi inclusivement entre 16 h et 18 h;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté, à cette fin, pour procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur du Service des travaux publics, au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

"ADOPTÉE"

08-02-098

TRAVAUX DE RÉFECTION À LA PISCINE INTÉRIEURE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT les travaux majeurs de réfection de la piscine intérieure Cité-des-Jeunes au cours de l'année 2007;

CONSIDÉRANT que la résolution n^o 07-06-666 autorisait une participation financière de 50 % pour un montant n'excédant pas soixante-sept mille cinq cents dollars (67 500 \$) pour effectuer les travaux identifiés par la Commission scolaire des Trois-Lacs dans une lettre de M. Serge Dagenais, coordonnateur des bâtiments communautaires, en date du 13 juin 2007;

CONSIDÉRANT le compte-rendu financier de la phase 1 de la rénovation de la mécanique de la piscine de la Cité-des-Jeunes de la Commission scolaire des Trois-Lacs en date du 21 janvier 2008;

CONSIDÉRANT que l'exécution de travaux additionnels a été rendu nécessaire en raison de la mauvaise condition des éléments mécaniques et de plomberie de la piscine, laquelle était inconnue au moment de l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que le coût total desdits travaux s'élève maintenant à cent soixante-douze mille neuf cent trente et un dollars et quatre-vingt-quatorze cents (172 931,94 \$), taxes applicables non comprises;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte de contribuer à 50 % du coût des travaux de la phase 1 de la rénovation de la mécanique de la piscine Cité-des-Jeunes, soit un montant de quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (86 465,97 \$), taxes applicables non comprises;

(Budget 2007).

"ADOPTÉE"

08-02-099

DEMANDE D'AUTORISATION POUR VENTE D'ALCOOL PAR LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE HOCKEY

CONSIDÉRANT la tenue du Festival international de hockey les 8, 9 et 10 février 2008;

CONSIDÉRANT le requête du Festival international de hockey afin d'exploiter un débit de boisson extérieur au parc Valois les 9 et 10 février 2008;

CONSIDÉRANT que le débit sera exploité dans une zone identifiée et circonscrite, d'une superficie maximale de 5 000 pieds carrés, et qu'un permis de vente de boisson émis par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* sera disposé à la vue des consommateurs;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le Festival international de hockey à tenir et exploiter un débit de boisson extérieur d'une superficie maximale de 5 000 pieds carrés sur le site du parc Valois, les 9 et 10 février 2008, en bordure des patinoires aménagées pour la tenue de l'événement;

QUE le présente autorisation soit conditionnelle à l'obtention par le Festival international de hockey du permis de vente de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*.

"ADOPTÉE"

08-02-100

ORDRE DE CHANGEMENT N^o 2 / TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT SECTEUR ADMINISTRATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 2 relié au projet « Réaménagement secteur administratif bibliothèque Vaudreuil-Dorion » totalisant un montant de cinq mille cinq cent quarante-neuf dollars et cinquante cents (5 549,50 \$), taxes applicables non comprises.

"ADOPTÉE"

08-02-101

SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE DE TROIS (3) OPÉRATEURS TEMPORAIRES À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au Service des eaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Luc Vinet, directeur adjoint du Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'embauche de M^{me} Joëlle Desormeaux et de MM. Olivier Brunet et Guillaume Denis, à titre d'opérateurs temporaires à l'usine de traitement d'eau potable au sein des Services technique, d'urbanisme et des eaux et ce, à compter du 31 janvier 2008 jusqu'au 31 janvier 2009 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-02-102

SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE DE DEUX (2) JOURNALIERS TEMPORAIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2007-2008

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service de l'action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de MM. Kevin Boivin et Guillaume Parent à titre de journaliers temporaires au Service de l'action communautaire pour la saison hivernale 2007-2008 et ce, selon les besoins, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail en vigueur des cols bleus, conformément aux termes et conditions énoncés à ladite convention.

"ADOPTÉE"

08-02-103

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CHEF DE DIVISION PAR INTÉRIM – VOIRIE ET SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la période de vacances de M. Denis Beaudoin, chef de division – voirie et signalisation du Service des travaux publics, du 3 janvier 2008 au 16 janvier 2008;

CONSIDÉRANT que certaines fonctions et responsabilités exercées par le Chef de division – voirie et signalisation du Service des travaux publics sont exclusives au poste et qu'il est opportun de nommer un remplaçant en l'absence de M. Beaudoin;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Yves Truchon, directeur général et directeur du Service des ressources humaines par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve l'assignation temporaire de M. Robert Montpellier au poste de chef de division – voirie et signalisation par intérim du Service des travaux publics, pour la période du 3 janvier 2008 au 16 janvier 2008 inclusivement;

QU'il est entendu qu'une indemnité de 8 % du salaire brut du technicien en génie civil # 1 sera accordée à M. Robert Montpellier pour le rôle assumé durant la période de remplacement.

"ADOPTÉE"

08-02-104

SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR ET/OU MONITEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT

la recommandation de M. Denis Ladouceur, directeur du Service de l'action communautaire et de M^{me} Joëlle Morin, coordonnatrice aux programmes aquatiques;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Catherine Marzell à titre de sauveteur et/ou moniteur aquatique au Service de l'action communautaire et ce, à compter du 16 janvier 2008, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des cols blancs et conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-02-105

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉPART À LA RETRAITE DE M^{ME} NICOLE CHATEL

CONSIDÉRANT

la correspondance de M^{me} Nicole Chatel, agent de bureau # 2 au Service de sécurité incendie, en date du 21 janvier 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le départ à la retraite de M^{me} Nicole Chatel, agent de bureau # 2 au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 1^{er} juin 2008;

QUE le Conseil municipal remercie M^{me} Chatel pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

"ADOPTÉE"

08-02-106

SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE D'UNE AIDE-COMMIS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT

la recommandation de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Marie-Joëlle Doiron à titre d'aide-commis au comptoir de prêts de la bibliothèque et ce, à compter du 21 janvier 2008 selon les besoins du service. Il est entendu que M^{me} Doiron ne pourra effectuer plus de mille quatre-vingt-douze (1092) heures, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-02-107 **COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2007**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 12 décembre 2007 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

"ADOPTÉE"

08-02-108 **SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONFIRMATION DE M^{ME} ANNICK LEMAY AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE – SERVICE AU PUBLIC**

CONSIDÉRANT la résolution n° 07-07-717 adoptée le 3 juillet 2007 autorisant l'embauche de M^{me} Annick Lemay à titre de bibliothécaire – service au public;

CONSIDÉRANT la date d'entrée en fonction de M^{me} Annick Lemay le 23 juillet 2007;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 23 janvier 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Annick Lemay au poste de bibliothécaire – service au public, à compter du 23 janvier 2008, au salaire prévu à la classe 2 de l'échelle salariale en vigueur incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employé(e)s cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'aux termes et conditions stipulés à ladite Entente;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lemay.

"ADOPTÉE"

08-02-109 **SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION DE M^{ME} MYRIANNE SELLIER**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Myrienne Sellier, aide-commis temporaire au Service des arts et de la culture, en date du 10 novembre 2007;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M^{me} Myrienne Sellier, aide-commis temporaire au Service des arts et de la culture et ce, à compter du 18 novembre 2007;

QU'il est entendu que M^{me} Sellier n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

"ADOPTÉE"

08-02-110

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / RÉVISION DE L'ÉCHELON SALARIALE DU DIRECTEUR DE SERVICE

CONSIDÉRANT la résolution 06-10-1019 adoptée le 16 octobre 2006;

CONSIDÉRANT l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte que l'échelon du poste du directeur du Service de sécurité incendie occupé par M. Serges Leroux se situe au niveau 6 de la classe 5B de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres* de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

"ADOPTÉE"

08-02-111

PIIA / 18 AVENUE SAINT-HENRI / ZONE C2-704 / LOT 1 546 487 / AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION BÂTIMENT PRINCIPAL / C.C.U. 07-10-133

CONSIDÉRANT la recommandation n° 07-10-133 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2007;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet selon les plans présentés par M. Claude Matte, architecte, en date du 10 octobre 2007, sous réserve cependant des conditions suivantes :

1. tous les enclos extérieurs doivent être opaques à 100 % sur une hauteur d'au moins 1,20 mètre;
2. le projet doit respecter les normes d'hygiène applicables en la matière pour les enclos situés à l'étage supérieur;
3. la ventilation doit être conforme et les appareils ne doivent pas être visibles de l'extérieur;
4. le plan de gestion des eaux pluviales doit être conforme aux exigences de la Ville;
5. que le requérant dépose, préalablement à l'obtention du permis de construction, un plan de gestion réalisé par un professionnel en la matière pour la gestion des rejets des animaux et conforme à toutes les réglementations municipales;
6. qu'une dérogation mineure soit demandée et acceptée afin d'autoriser un enclos à déchets localisé en cour avant et une allée de circulation de 5,6 mètres de largeur.

"ADOPTÉE"

08-02-112

OFFRE DE RÈGLEMENT HORS COUR / 66 RUE GUY

CONSIDÉRANT

les recours intentés par Industrielle Alliance, compagnie d'assurances générales contre la Ville de Vaudreuil-Dorion, dans les dossiers de la Cour du Québec n^{os} 760-22-005371-078 et 760-22-004706-068, pour des dommages et intérêts à la propriété sise au 66, rue Guy;

CONSIDÉRANT

l'offre de règlement hors cour de la partie demanderesse dans cette affaire pour un montant global et final de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT

la recommandation des procureurs de la Ville d'accepter ladite offre;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'offre pour le règlement complet et final de la réclamation susdite au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) en capital, intérêts et frais;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tous documents requis pour un règlement complet et final du dossier susmentionné;

ET d'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à émettre le chèque au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) aux fins susdites.

"ADOPTÉE"

08-02-113

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-02-114

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-02-115

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 31 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier